



Convention entre Grand Chambéry et le Comité d'organisation du XVIIème congrès international de la viabilité hivernale

Subvention

10 au 13 mars 2026

Il est ainsi convenu entre

L'association Comité d'organisation du XVIIème congrès international de la viabilité hivernale, domiciliée à Grand Chambéry Alpes Tourisme 73, 5 place du palais de Justice 73000 CHAMBERY, représentée par son directeur général dûment autorisé, Monsieur **Guillaume Rosetti**,

d'une part,

Et :

La Communauté d'agglomération Grand Chambéry, domiciliée 106, allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par Monsieur **Jean-Benoît Cerino**, vice-président chargé des grands équipements, dûment habilité par la délibération du Conseil communautaire n°xxx-26 C,

d'autre part,

Présentation

L'association Comité d'organisation du XVIIème congrès international de la viabilité hivernale est chargé du montage de l'organisation du congrès international qui se tiendra au parc des expositions à Chambéry en mars 2026.

1 000 participants internationaux sont attendus.

Le budget global prévisionnel du congrès est de 1 958 944 € HT dont 143 440€ TTC de locatif et fluides facturés par SavoieExpo Evènements.

Article 1 - Objet

Grand Chambéry verse une subvention de 30 000 € à l'association Comité d'organisation du XVIIème congrès international de la viabilité hivernale, dans le cadre de l'organisation du XVIIème congrès international de la viabilité hivernale qui aura lieu à Chambéry au parc des expositions du 10 au 13 mars 2026.

Article 2 – Modalités de soutien

La subvention sera versée à l'association Comité d'organisation du XVIIème congrès international de la viabilité hivernale, en une fois en mars 2026.

Article 3 – Durée de validité

La présente convention est conclue une fois pour l'année 2026.

A Chambéry, le.....

Guillaume ROSETTI
Directeur général

Jean-Benoît CERINO
Vice-président chargé des grands équipements, des relations avec les clubs sportifs et de la participation citoyenne